

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-224

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Ressources ADG PVB	N° 2025-224

Adhésion au groupement de commande relatif à la gestion de la ressource en eau - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, tout comme la Ville de Bordeaux, sont engagées dans une gestion raisonnée des ressources en eau, visant à optimiser l'arrosage des espaces végétalisés afin de préserver la ressource.

Dans le cadre de cette stratégie est prévue la création d'une cartographie interactive des réseaux d'arrosage, incluant les infrastructures actuelles et futures, et leur intégration dans le système d'information géographique QGIS. Cette cartographie permettra également des interventions de maintenance, de réhabilitation et d'optimisation des réseaux pour renforcer la durabilité et limiter les pertes d'eau.

Le marché couvre l'audit, la fourniture et l'intégration des données, la mise à jour continue, ainsi que la formation du personnel. Le titulaire réalisera également des travaux d'optimisation et de mise en conformité des réseaux. Les objectifs spécifiques sont :

- La réduction de la consommation d'eau dans les parcs et espaces végétalisés.
- L'optimisation des réseaux d'arrosage pour assurer leur efficacité.
- La mise en conformité des installations en fonction des normes actuelles.
- La sensibilisation des personnels aux techniques d'arrosage raisonnées et à l'utilisation de la cartographie.

Un second marché vient renforcer cette stratégie avec l'achat de sondes tensiométriques avec pilotage à distance. Ces sondes doivent permettre à la fois de réduire la consommation d'eau et de limiter au maximum l'utilisation de l'eau potable en augmentant la part des ressources alternatives qui sont prélevées localement.

Conformément aux dispositions légales régissant les marchés publics et les groupements de commandes notamment les articles L.2113-1 et L.2113-6 du code de la commande publique, il est proposé à Bordeaux Métropole de participer à un groupement de commandes avec la Ville de Bordeaux pour la passation de ces deux marchés. Ce groupement a pour objectif commun une gestion raisonnée de la ressource en eau, permettant ainsi de bénéficier de tarifs avantageux et de mutualiser les efforts dans cette démarche écologique.

Bordeaux Métropole, représenté par sa présidente est désigné coordonnateur du groupement de commandes. La Commission d'appel d'offre sera celle de Bordeaux Métropole.

A ce titre, Bordeaux Métropole procèdera à l'ensemble des opérations d'élaboration des

documents des marchés, à la sélection d'un ou plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

Ce groupement est conclu pour une durée indéterminée pour la mise en œuvre des marchés, leur exécution et leur éventuel renouvellement. L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

À cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres (annexe 1).

La présente délibération a pour but d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à ce groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive qui régit cette collaboration.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217.2,

VU le Code de la commande Publique, notamment son article L.2113-6

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE notre entité a des besoins en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau.

CONSIDERANT QUE le groupement de commande permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix.

CONSIDERANT QUE la Ville de Bordeaux souhaite adhérer à un groupement de commande concernant la gestion des ressources en eau.

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande avec la Ville de Bordeaux pour la gestion des ressources en eau

Article 2 : d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement

Article 3 : d'autoriser Mme la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les marchés et avenants concernant Bordeaux Métropole

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------